

L'assainissement a pour but de transporter les eaux urbaines (eaux usées, domestiques, industrielles et pluviales) depuis leur lieu d'utilisation jusqu'à leur lieu d'élimination. De par la nature des effluents transportés, les réseaux d'assainissement sont des milieux fortement chargés en germes pathogènes, d'où certaines précautions à respecter.

LES PRINCIPAUX RISQUES

Les risques liés aux travaux d'assainissement sont nombreux et sont principalement des accidents de manutention, de circulation, des chutes, des malaises ou des contaminations.

SIGNALISATION

Afin d'éviter les risques de renversement par un véhicule, les agents qui travaillent sur ou à proximité de la voirie doivent porter **un vêtement à haute visibilité**.

De plus, les chantiers doivent être signalés à l'aide de panneaux, de cônes ou de barrières, et les véhicules de service de bandes striées rouges et blanches, de gyrophares et d'un panneau triangulaire doté de trois feux clignotants.

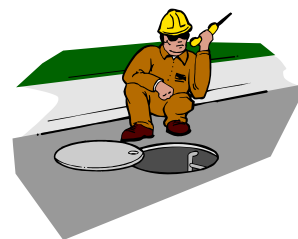


MANUTENTION

La manutention des tampons peut entraîner des lombalgies mais aussi des lésions aux mains ou aux pieds (écrasement, coupures). Il est donc important de respecter les gestes et postures de sécurité et d'utiliser des outils adaptés (arrache-tampons, pinces...) afin de limiter considérablement ces risques.

TRAVAIL DANS LES CANALISATIONS

Un agent reste en permanence en surface de manière à pouvoir communiquer avec les personnes descendues et pour permettre d'alerter les secours en cas d'accident. **La procédure d'alerte et les numéros d'urgence sont affichés à proximité** (dans le véhicule de service par exemple), sans oublier la mise à disposition d'un téléphone portable ou tout autre moyen de communication.



Dans les canalisations, les agents doivent être au **moins deux** afin qu'en cas d'accident (malaise, blessure...), un agent puisse toujours donner l'alerte et secourir son collègue.



Avant de descendre dans l'égout, **il convient de s'assurer de la qualité de l'air**. Pour cela, il existe des appareils de contrôle qui mesurent la concentration en oxygène, la présence de gaz explosifs ou toxiques (H₂S, CO). Ces appareils restent en fonctionnement pendant toute la durée de l'intervention.

Un regard doit être ouvert de part et d'autre de la zone visitée pour permettre d'une part une bonne aération, et d'autre part pour réduire la distance à parcourir en cas d'évacuation d'urgence.

VACCINATION

Ces vaccinations ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées :

- Leptospirose
- Hépatite A et B
- Tétanos
- Poliomyélite



HYGIENE

Des douches sont obligatoirement mises à la disposition des agents.



Les armoires des vestiaires doivent posséder 2 compartiments pour séparer les vêtements de ville des vêtements de travail.

Les vêtements de travail sont nettoyés et désinfectés régulièrement, de même que les équipements de travail.

Il est interdit de fumer, manger ou boire avec les mains sales.



En cas de plaies, même minimes, il faut les désinfecter et les signaler sur un registre ouvert à cet effet (ou à son supérieur hiérarchique). Une trousse de premier secours doit être disponible à proximité du lieu de travail.



L'EQUIPEMENT INDISPENSABLE

- Combinaison de travail facile d'entretien
- Chaussures ou bottes de sécurité
- Gants de protection
- Casque avec lampe frontale

Et plus si nécessaire : un appareil respiratoire isolant, une ceinture de sécurité, une corde de sauvetage, un moyen de communication avec l'extérieur, des lunettes de sécurité, des protections auditives, un gilet de sauvetage...

POUR ALLER PLUS LOIN

- [CDG72 - Fiche Activité : Agent de l'eau et de l'assainissement](#)
- [CDG13 – La prévention en pratique : Les métiers de l'eau et de l'assainissement](#)
- [CDG27 – Fiche Prévention : Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement](#)
- [Sofaxis – Livret métier : Eau potable et assainissement](#)